

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt, le dix février à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES** : Mmes Aline LANGLÈS, Céline LEMBEZAT et MM. Michel CAMDESSUS, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

-----

**OBJET : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES, CONTROLES REGLEMENTAIRES SUR LES ENGINES ET EQUIPEMENTS DU PARC ROUTIER ET NETTOYAGE DE VITRES – AVENANT N° 4 AU LOT 1 : VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET GAZ**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 3 janvier 2015, décomposée en 6 lots :

| <i>Lot</i> | <i>Désignation</i>                                                                                                   |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1          | Vérifications des installations électriques et gaz                                                                   |
| 2          | Maintenance des ascenseurs et monte-charge                                                                           |
| 3          | Vérification des dispositifs d'ancrages (points d'ancrages, lignes de vies)                                          |
| 4          | Nettoyage des vitres des bâtiments de la communauté de communes de Lacq-Orthez et des galeries marchandes de Mourenx |
| 5          | Maintenance des installations de chauffage et de ventilation                                                         |
| 6          | Contrôles règlementaires sur les engins et équipements du parc routier                                               |

**LOT 1 : VERIFICATIONS DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET GAZ**

Le lot n° 1 a été attribué le 27 juillet 2016 à la société **Dekra** pour un montant estimatif sur quatre ans de **15 100 euros HT**.

**Avenant n° 1 :**

Cet avenant avait pour objet d'ajouter la vérification des installations électriques de deux chalets de la base de loisirs à Orthez-Biron.

Le montant de cette modification s'élevait à 480 € HT sur quatre ans soit +3,18 % du montant du marché.

### **Avenant n°2 :**

Cet avenant n° 2 avait pour objet la prise en charge de la vérification annuelle des installations électriques et gaz de la nouvelle crèche, rue Xavier Darget et l'office de tourisme, place d'armes à Orthez à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et ce jusqu'au 31 décembre 2020 (fin du marché).

Le montant de cette modification s'élevait à 860 € HT sur 2 ans, soit + 5,70 % du montant initial du marché et 8.88 % cumulés des avenants.

### **Marché complémentaire :**

Ce marché complémentaire avait pour objet d'ajouter la vérification des installations électriques de deux bâtiments supplémentaires :

Le montant de cette modification s'élevait à 385 € HT.

### **Avenant n° 3 :**

L'avenant n° 3 avait pour objet la suppression de la vérification en 2020 pour le bâtiment : Lou Paloumé – avenue Jeanne d'Albret à Mourenx (64150).

Le montant de cette modification s'élevait à -165 € HT.

Cette modification entraînait une moins-value sur le montant du marché soit -1,09 % du montant initial du marché et 7,79 % cumulés des avenants.

### **Avenant n° 4 :**

Ce présent avenant n° 4 a pour objet la suppression de la prestation mentionnée ci-dessous pour le site de l'office de tourisme d'Orthez.

| Mission(s)           | Périodicité | Installations, équipements, opérations ou ouvrages concernés               | Qté | Montant unitaire | Montant total |
|----------------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------|-----|------------------|---------------|
| ELEM011 ;<br>ELEM016 | ANNUELLE    | Vérification 2020<br>Suppression du contrôle des installations électriques | 1   |                  | - 155 €       |

Cette modification entraîne une moins-value sur le montant du marché soit -1,03 % du montant initial du marché et 6,76 % cumulés des avenants.

Eu égard aux développements précédents, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 4 au marché,

Pour extrait certifié conforme,  
le Président de la communauté de communes,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légimité le 13/02/2020